

# QUELQUES MESURES INNOVANTES DU PLAN D'ACTION NATIONAL FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE

MAI 2020

*Actions en Santé Humaine*



ILS SONT  
PRÉCIEUX,  
UTILISONS-LES  
BIEN.



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ



J'AGIS POUR MA SANTÉ

# QUELQUES MESURES INNOVANTES DU PLAN D'ACTION NATIONAL FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE

## Une feuille de route interministérielle "Une seule santé" pour la maîtrise de l'antibiorésistance



Le premier comité interministériel pour la santé a été spécifiquement consacré à l'antibiorésistance. Le gouvernement a adopté en novembre 2016 la feuille de route interministérielle de maîtrise de l'antibiorésistance, qui s'inscrit dans une démarche « Une seule santé ». Cette feuille de route est organisée autour de 5 axes : (i) Sensibilisation des publics et des professionnels de santé, (ii) Formation, (iii) Recherche et innovation, (iv) Surveillance et indicateurs, (v) Gouvernance interministérielle et action internationale.

## Sommaire

- Une feuille de route interministérielle "Une seule santé" pour la maîtrise de l'antibiorésistance .....	02
- 1 <sup>er</sup> objectif stratégique : Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension .....	03
- 2 <sup>e</sup> objectif stratégique : Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche .....	04
- 3 <sup>e</sup> objectif stratégique : Réduire l'incidence des infections .....	05
- 4 <sup>e</sup> objectif stratégique : Optimiser l'utilisation des antibiotiques .....	06
- 5 <sup>e</sup> objectif stratégique : Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions) et maintenir l'accès aux antibiotiques existants .....	07



### Trois plans sectoriels en santé humaine, animale et environnementale

La feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance est mise en œuvre dans chaque secteur selon trois plans d'action différents :

- Dans le secteur de la santé humaine avec le « programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins » (PROPIAS), qui a intégré l'axe 2 de la feuille de route (Bon usage des antibiotiques) en 2017 ;
- Dans le secteur de la médecine vétérinaire avec le plan « Ecoantibio 2 » 2017-2021 ;
- Dans le secteur de l'environnement avec le « plan national santé environnement ».



### La France participe activement à l'action conjointe de l'Union Européenne sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins

La France coordonne l'action conjointe 2017-2020 de l'Union Européenne (UE) sur l'Antibiorésistance et les infections associées aux soins (EU-JAMRAI), cofinancée par la Commission Européenne, lancée à Paris en septembre 2017. Le projet est coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), avec le soutien du Ministère des solidarités et de la santé. Le Ministère est également responsable du groupe de travail « Intégration dans les politiques nationales et durabilité », et l'Inserm co-coordonne avec la Norvège l'axe sur la recherche et l'innovation.

## 1<sup>er</sup> objectif stratégique : Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension



### Antibio'Malin, un espace thématique consultable par tout un chacun

Lancé le 18 novembre 2019, [Antibio'Malin](#) regroupe sous forme de fiches courtes des informations pratiques sur l'ensemble des antibiotiques disponibles en ville, ainsi que sur les principales infections, afin d'informer les usagers sur le sujet, et de leur donner les moyens d'agir eux aussi pour prévenir l'émergence de la résistance aux antibiotiques. Cette ressource peut aussi être utilisée comme support par les professionnels de santé dans leur communication avec les patients. Le site Santé.fr, qui héberge l'espace Antibio'Malin, est coordonné par le Ministère des Solidarités et de la Santé et propose des contenus éducatifs en santé pour le grand public.



### Un pack pédagogique e-Bug pour le service sanitaire des étudiants en santé

Ludique et accessible à tous les étudiants, [e-Bug](#) fournit des informations sur les micro-organismes, la transmission, la prévention et le traitement des infections, selon une approche « une seule santé ». En 2019, e-Bug a développé un pack pédagogique pour le service sanitaire des étudiants en santé, permettant ainsi de sensibiliser le grand public (notamment les élèves) à la prévention de l'antibiorésistance.

### Renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de santé

Afin de continuer à renforcer la place de l'antibiorésistance dans la formation initiale et continue des professionnels de santé (chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, pharmaciens et sages-femmes), des travaux sont en cours pour définir avec eux un socle de compétences minimales pour la prévention de l'antibiorésistance (dans ses deux dimensions : prévention et contrôle des infections, bon usage des antibiotiques). La prévention de l'antibiorésistance est l'une des thématiques prioritaires nationales du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé. De plus, un appel d'offres fléché sur cette thématique est lancé par [l'ANDPC sur la période 2020-2022](#).

Liens :

- [Arrêté du 31 juillet 2019](#) définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2020/22
- [Instruction du 16 juillet 2018](#) relative aux orientations retenues en 2019 en matière de DPC des personnels des établissements

## 2<sup>e</sup> objectif stratégique : Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche



### Lancement par Santé publique France de GEODES, observatoire cartographique des données en santé

[GEODES](#) permet de visualiser sous forme de cartes, graphiques et tableaux interactifs un ensemble de données en santé, notamment sur certaines infections, la consommation d'antibiotiques et les résistances bactériennes. Ces données, provenant par exemple du système national des données de santé (SNDS) pour la ville et de l'outil Consores pour les établissements de santé, sont analysées par Santé publique France, en particulier avec l'appui des missions nationales des CPias PRIMO et SPARES, et ensuite mises à la disposition de tous.

### Une synthèse annuelle One Health



Une [synthèse annuelle](#), dans une perspective One Health (Une seule santé), coordonnée par Santé publique France, sur la prévention de l'antibiorésistance, l'usage des antibiotiques et les résistances, est publiée chaque novembre en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Agence nationale de sécurité et du médicament (ANSM), l'Inserm, la CNAM, leurs partenaires et les Ministères de tutelle.

Elle actualise chaque année les informations disponibles sur l'antibiorésistance et sa prévention (dans ses volets prévention et contrôle de l'infection comme bon usage des antibiotiques) pour les trois secteurs de l'offre de soins (ville, établissements de santé, établissements médico-sociaux) en santé humaine, ainsi qu'en santé animale et dans l'environnement. Elle donne aussi des éléments de contexte international.



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT

### Programme et financement de la recherche sur l'Antibiorésistance

Le financement de la recherche sur l'antibiorésistance, selon une approche « Une seule santé », est renforcé et structuré par un plan stratégique élaboré au niveau international par l'intermédiaire du JPI-AMR (Joint Programming Initiative on Antimicrobial Resistance), une initiative européenne de programmation conjointe sur la résistance aux antimicrobiens, et au niveau national via [le programme prioritaire de recherche](#) coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).



#### Une approche visant la synergie entre PCI et BUA

La stratégie nationale de prévention de l'antibiorésistance repose sur deux piliers : les actions de prévention et de contrôle de l'infection (PCI) et celles promouvant le bon usage des antibiotiques (BUA). Cette approche synergique est déclinée au niveau régional dans les 3 secteurs de l'offre de soins (établissements sanitaires, établissements médico-sociaux et ville) par les Agences régionales de santé (ARS), chargées de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Au niveau régional, deux acteurs principaux apportent leur appui à l'ARS :

- Les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas), chargés de la prévention des infections associées aux soins et du contrôle de la transmission croisée des agents infectieux. Ils exercent des missions d'expertise et d'appui et animent les réseaux de professionnels de la PCI (équipes opérationnelles d'hygiène, équipes mobiles d'hygiène...).
- Les centres régionaux en antibiothérapie (CRATb), en charge du BUA. Ils exercent des missions régionales d'expertise et d'appui, notamment une mission stratégique sur le BUA, et d'animation de réseaux de professionnels de santé en charge du programme de BUA (équipes multidisciplinaires et référents en antibiothérapie en établissements de santé...).

Afin de lutter de façon optimale contre l'antibiorésistance, les ARS assurent la synergie entre les CPIas et les CRATb, et encouragent la formalisation de leurs interactions. Ces deux structures peuvent ainsi exercer certaines actions en commun, notamment dans le domaine de la formation ou de la communication.

Cette synergie se traduit également, au sein des établissements de santé, par la mise en place d'une collaboration étroite entre les équipes multidisciplinaires ou référents en antibiothérapie et les équipes opérationnelles d'hygiène.



#### Généralisation de l'accès aux « Tests rapides d'orientation diagnostique » (TROD) pour les angines en pharmacie d'officine

Les TROD angine permettent de déterminer l'origine virale ou bactérienne d'une angine. Dans 80% des cas, une angine est d'origine virale et la soigner ne nécessite donc pas une antibiothérapie. Le

TROD angine permet de détecter les angines bactériennes, pour lesquelles un antibiotique est en revanche indiqué.

L'Assurance Maladie met les TROD angine gratuitement à disposition des médecins (notamment médecins généralistes et pédiatres) depuis plusieurs années. Grâce à la nouvelle mesure annoncée par le Comité interministériel pour la Santé de mars 2019 et aux nouvelles dispositions de la Loi de financement pour la sécurité sociale 2020, l'accès aux TROD est facilité en pharmacies d'officine, en complément de la mise à disposition des TROD angine auprès des médecins.

2 parcours additionnels au parcours médecin habituel sont ainsi créés :

- Le patient se présente en pharmacie sans consultation médicale préalable. Il sera orienté vers son médecin en cas de résultat positif du TROD ;
- Le patient se présente en pharmacie une fois son diagnostic d'angine posé par le médecin, muni d'une ordonnance de dispensation conditionnelle. Si le TROD est positif, l'antibiotique prescrit par le médecin sera alors délivré au patient.

#### Un projet innovant d'amélioration des profils de prescription des médecins généralistes



Ce projet, mené par le Ministère de la Santé, la Direction interministérielle pour la transformation publique (DITP), la CNAM, Santé publique France et le Collège de la Médecine Générale, permettra de travailler en 2020 à optimiser les profils personnalisés des médecins généralistes, détaillant leurs prescriptions

d'antibiotiques, en s'appuyant sur une équipe de spécialistes en sciences comportementales. L'objectif est d'aider les médecins à améliorer leurs pratiques de prescription antibiotique.

## 5<sup>e</sup> objectif stratégique: Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions) et maintenir l'accès aux antibiotiques existants



Discussion avec le secteur privé afin d'encourager l'innovation et le maintien sur le marché des antibiotiques existants

Ces discussions avec les industriels de toute taille visent à :

- Garantir l'accès aux anciens antibiotiques essentiels ;
- Mettre au point de nouveaux produits (antibiotiques, alternatives aux antibiotiques, vaccins et diagnostics) répondant aux besoins de santé publique et contribuant à lutter contre l'antibiorésistance ;
- Faciliter la mise et le maintien sur le marché de nouveaux produits, tout en promouvant leur utilisation responsable et durable.

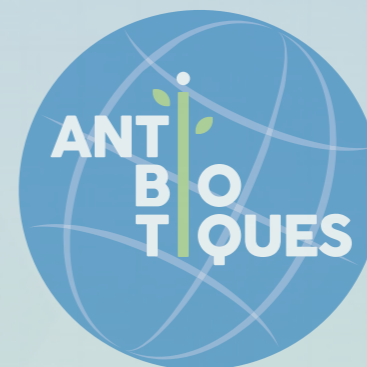
Des travaux sont en cours avec les parties prenantes des secteurs public et privé pour élaborer une stratégie dans un délai de deux ans et définir les mécanismes à utiliser, dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière, lancé en février 2019.

### Feuille de route pénurie de médicaments : un plan national permettant d'assurer la disponibilité des antibiotiques



Pour lutter contre l'antibiorésistance, il est nécessaire d'assurer la disponibilité d'un arsenal thérapeutique diversifié. Celui-ci permet en effet de prendre en charge la variété des pathologies tout en préservant l'efficacité des produits existants. Lutter contre les pénuries d'antibiotiques est donc essentiel.

Dans cette optique, le but de la feuille de route 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France » coordonnée par le Ministère de la santé vise à promouvoir la transparence et la qualité de l'information, à agir sur l'ensemble du circuit du médicament pour prévenir plus efficacement les pénuries de médicaments et mieux coordonner l'action du gouvernement français, tant au niveau national qu'au niveau européen.



ILS SONT PRÉCIEUX,  
UTILISONS-LES  
MIEUX.

Pour plus d'information :  
[antibiotiques.gouv.fr](http://antibiotiques.gouv.fr)

